



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AISNE

*Direction départementale des territoires
Service Environnement
Unité police de l'eau*

AVIS D'INTERRUPTION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'enquête publique concernant la demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation environnementale au titre du code de l'environnement concernant les travaux de renaturation de l'Ardon et de l'Ailette ouverte du 2 avril 2019 au 3 mai 2019 inclus sur le territoire des communes de Bourguignon-sous-Montbavin, Chavignon, Chivy-les-Etouvelles, Etouvelles, Laon, Nouvion-le-Vineux, Royaucourt-et-Chailvet, Urcel et Vaucelles-et-Beffecourt **est interrompue à compter du 15 avril 2019.**

En application des dispositions de l'article L. 123-4 du code de l'environnement, et suite à un empêchement de M. Michel JORDA, désigné en qualité de commissaire enquêteur, la Présidente du tribunal administratif d'Amiens a ordonné l'interruption de l'enquête publique.

L'ordonnance du tribunal administratif du 15 avril 2019 désigne M. Francis BLONDEAU en qualité de commissaire enquêteur remplaçant.

Conformément à l'article R. 123-22 du code de l'environnement, la poursuite de l'enquête publique fera l'objet d'un nouvel arrêté préfectoral fixant son organisation ainsi que de nouvelles mesures de publicité.